



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)

N° de demande : 2007-0269
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Florasulam SC
N° d'homologation : 26891
Matière active (m.a.) : Florasulam (50 g/L)
N° de document de l'ARLA : 1419586

Contexte

L'herbicide Florasulam SC (Florasulam SC Herbicide), qui contient 50 g/L de florasulam, est homologué pour supprimer en post-levée les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, y compris le gaillet, la renouée liseron et la stellaire dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps et d'avoine (mélanges en cuve seulement) dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. La dose d'application homologuée est de 5 g m.a./ha + 0,2 % v/v d'Agral 90. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Florasulam SC pour y inclure les mélanges en cuve suivants : 1) florasulam + bromoxynil pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps; 2) florasulam + bromoxynil + mélange en cuve herbicide Horizon (HTM) (Horizon Herbicide Tank Mix [HTM]) pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, la sétaire verte et la folle avoine dans le blé de printemps et le blé dur; 3) florasulam + bromoxynil + Puma¹²⁰ Super pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, la sétaire verte et la folle avoine dans le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Une évaluation sanitaire n'est pas requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise car la dose d'application et le profil d'emploi de chaque composant du produit dans les mélanges en cuve visés par la demande sont homologués.

Évaluation de la valeur

On a présenté pour examen les données provenant de 66 essais, au cours desquels l'efficacité ou la tolérance des cultures ont été évaluées. Les essais ont été menés dans les provinces des Prairies et dans le Dakota du Nord en 1999, en 2004, en 2005 et en 2006.

On a évalué visuellement la suppression de l'amarante à racine rouge, du chénopode blanc, du gaillet, du kochia à balais, de la renouée liseron, de la soude roulante, du tabouret des champs, du canola spontané, du galéopsis, de la saponaire des vaches et de la folle avoine et ce, une fois durant la saison de croissance, de 21 à 75 jours après le traitement. La suppression moyenne des mauvaises herbes à feuilles larges après une application du mélange en cuve de Florasulam + Pardner (bromoxynil) était comparable à celle obtenue par le traitement unique de Florasulam SC ou de Pardner. La suppression des mauvaises herbes à feuilles larges par le mélange en cuve de Florasulam + Pardner n'est pas affectée par l'ajout d'un graminicide, soit Horizon HTM, soit Puma¹²⁰ Super. La suppression de la folle avoine par Horizon HTM ou Puma¹²⁰ Super n'est pas affectée non plus par le mélange en cuve de florasulam et de bromoxynil.

Deux ou trois fois durant la saison de croissance, on a évalué visuellement la tolérance du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps aux mélanges en cuve visés par la demande dans 49, 11 et 6 essais, respectivement. En tout, 9 variétés de blé de printemps, 4 variétés de blé dur et 5 variétés d'orge de printemps ont été mises à l'essai. Dans le cadre de ces essais, l'application de florasulam + bromoxynil, de florasulam + bromoxynil + Horizon HTM, et de florasulam + bromoxynil + Puma¹²⁰ Super a entraîné de légers dommages aux cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

D'après les données disponibles, on peut s'attendre à ce que l'efficacité des 7 préparations commerciales de bromoxynil qui sont actuellement homologuées au Canada soit comparable lorsque le produit est mélangé en cuve avec le florasulam, avec le florasulam + Horizon HTM, et avec le florasulam + Puma¹²⁰ Super. On a conclu que toutes les préparations commerciales de bromoxynil qui sont présentement homologuées peuvent être mélangées en cuve avec du florasulam, avec du florasulam + Horizon, et avec du florasulam + Puma¹²⁰ Super.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Florasulam SC pour y inclure les mélanges en cuve de florasulam + bromoxynil, de florasulam + bromoxynil + Horizon, et de florasulam + bromoxynil + Puma¹²⁰ Super.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1366571: Field trial report 1999-2006 - florasulam + bromoxynil applied alone and in tank mix combination with Puma¹²⁰ Super or Horizon. Dow AgroSciences. January 8, 2007. DACO 10.2.3.3 and 10.3.2. pp. 268.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.